



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Construction

Question écrite n° 48060

Texte de la question

M. Herve Mariton attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le problème de la constructibilité des terrains. Lors de la mise en place d'un plan d'occupation des sols, les règlements définissent souvent une surface minimum constructible. La notion de constructibilité possède une connotation uniquement réglementaire, et ce n'est pas pour autant que la totalité d'un terrain est techniquement constructible. Dans de nombreux cas, seule une faible partie de la parcelle concernée répond véritablement à une aptitude à la construction, en raison de la présence d'un fossé, ou d'une trop forte pente par exemple. Il lui demande dans quelle mesure ces considérations pourraient être prises en compte dans le droit de l'urbanisme.

Données clés

Auteur : [M. Mariton Hervé](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48060

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 637